

## Mythes et réalités des investissements nocturnes de châteaux lors des soulèvements ruraux. L'exemple des « Illuminations arpajonnaises » de mars 1792.

### Introduction.

Au cours de la deuxième quinzaine de mars 1792, les campagnes du Cantal se soulèvent, dans un contexte de difficultés frumentaires, d'animosité antiseigneuriale et de crainte d'un complot aristocratique plus ou moins lié à l'opposition religieuse. Ca et là, les émeutiers lèvent des contributions forcées sur les propriétaires aisés, imposent le serment aux prêtres réfractaires... et surtout visitent de nombreux châteaux, pas moins de 40 dans le seul district d'Aurillac. Ce dernier trait est incontestablement « l'aspect des troubles (...) qui produisit la plus forte impression, celui qui allait laisser la plus longue trace dans les mémoires »<sup>1</sup>.

De fait, c'est aux attaques de châteaux que l'insurrection du district d'Aurillac, dans son ensemble, doit son appellation d'« Illuminations arpajonnaises ». A en croire le vicomte de Miramon-Fargues, auteur à la fin du XIXe siècle d'un opuscule consacré à *La Jacquerie de 1792*, Milhaud, commandant de la garde nationale d'Arpajon, aurait désigné par cette expression les lueurs jaillissant des châteaux embrasés par ses ordres. Aucune source ne vient toutefois corroborer pareille assertion<sup>2</sup>, mais l'authenticité de l'origine importe moins ici que la régularité de l'usage historiographique qui en est fait. Il est en effet remarquable que la formule – et les réalités qu'elle suggère – aient séduit aussi bien les épigones de Taine<sup>3</sup>, qui dénie toute rationalité à des violences commises par des foules fanatisées, que les historiens qui, à partir des années 1950, dans le droit fil des travaux de Georges Lefebvre, mettent en évidence l'autonomie relative de ruraux dotés d'une conscience collective. Ces derniers historiens, et notamment Michel Leymarie<sup>4</sup>, Jonathan R. Dalby<sup>5</sup> et Hubert Delpont<sup>6</sup>, remettent bien en question le caractère exclusivement « arpajonnais » du soulèvement, en soulignant la pluralité des foyers insurrectionnels, mais ils paraissent s'accorder sur les tonalités incendiaire et nocturne renfermées dans le terme d'« illuminations ».

Il est vrai que certains épisodes des troubles cantaliens ont fourni matière à des pages saisissantes. On peut citer à cet égard le passage que Miramon-Fargues consacre à l'incendie du château de Naucase, survenu dans la nuit du 22 au 23 mars 1792 [PwP 1] : « (...) voici qu'au milieu de l'obscurité, une bande d'hommes, la plupart masqués, se précipitent sur la garde, endormie et sans défiance, en font la moitié prisonnière et mettent le reste en fuite.

---

<sup>1</sup> Dalby, p. 77.

<sup>2</sup> Cf. Quiers.

<sup>3</sup> Cf. l'abbé Serres.

<sup>4</sup>

<sup>5</sup>

<sup>6</sup>

En rapportant de telles scènes, on croit écrire une page d'un roman du moyen âge, et l'on a besoin de relire les procès-verbaux des municipalités pour s'assurer qu'on ne se laisse pas emporter, malgré soi, par son imagination vagabonde. Cette escalade mystérieuse, au milieu des ténèbres et de la solitude de la campagne ; les fenêtres du manoir, s'illuminant soudain, à la lueur vacillante des brandons de paille enflammés ; ces silhouettes d'hommes qui passent et repassent, dans l'ardeur du pillage ; et, tout à coup, ce cri sinistre : « Au feu ! » retentissant parmi les spectateurs, tandis que la masse imposante de la vieille forteresse émerge tout entière de sa demi-obscurité, à la clarté des toits qui s'embrasent... Tel est le tableau que les pièces authentiques nous laissent entrevoir, malgré leur sécheresse officielle, et qui semble appartenir plutôt aux époques lointaines des guerres de religion »<sup>7</sup>.

En vérité, comme Miramon-Fargues le reconnaît à demi-mots, la documentation conservée se montre bien plus circonspecte et dessine des images autrement prosaïques, à Naucase comme ailleurs. Les procès-verbaux dressés sur le moment par les municipalités et les procédures judiciaires engagées quelques mois plus tard – globalement concordants sur les faits, sinon sur leurs auteurs<sup>8</sup> – révèlent ainsi que les opérations nocturnes occupent généralement une place marginale, tant dans l'économie de la révolte qu'à l'échelle des visites de château prises isolément. Les fondements mythiques et symboliques de représentations tournées vers la nuit et le feu devront dès lors être considérés, dans un dernier temps.

## **I) Des investissements de châteaux essentiellement diurnes.**

### **A) Des visites nocturnes peu nombreuses.**

Notons d'emblée que les visites nocturnes ne concernent qu'un tiers des châteaux du district d'Aurillac touchés en mars 1792. Sur les 32 édifices visés pour lesquels on dispose d'indications temporelles, seuls 13 ont été « inquiétés » la nuit. Encore ce total tient-il compte de trois châteaux qui n'ont fait l'objet que d'une surveillance à distance, une garde ayant été postée aux abords à des fins préventives. On ne dénombre en fait pas plus d'une dizaine de véritables investissements nocturnes.

Cette situation tient sans doute largement à l'équilibre des forces en présence qui, avant l'arrivée des premières troupes régulières à la fin avril, penche nettement en faveur des insurgés. Dans ces campagnes éloignées des villes de garnison, les gardes nationales partiellement fédérées par Milhaud depuis l'été 1791<sup>9</sup> constituent *de facto* la principale organisation armée, ce qui limite pour elles l'intérêt stratégique d'attaques nocturnes. On

---

<sup>7</sup> MF, p. 44.

<sup>8</sup> Cf. tendance des municipalités à protéger leurs administrés.

<sup>9</sup> A préciser.

est bien éloigné d'une configuration de guérilla dans laquelle seule « la nuit appartient aux rebelles ! » (selon le mot du guérillero cubain Huber Matos<sup>10</sup>). A l'époque des troubles, la plupart des châteaux forment par ailleurs des coquilles vides de leurs propriétaires, partis en émigration ou réfugiés dans les villes<sup>11</sup>.

## **B) La norme : une escalade des troubles dans la journée.**

### **[PwP 2]**

Du reste, lorsqu'on considère la répartition des actes les plus subversifs suivant le contexte diurne ou nocturne, la fonction remplie par la nuit apparaît plus ténue encore. Si les satisfactions du « boire » et du « manger »<sup>12</sup> ne sont guère discriminantes dans la mesure où barriques de vin et volaille, en particulier, sont constamment sollicitées, les dommages les plus considérables, eux, sont presque tous causés à la lueur du jour.

Celle-ci est d'ailleurs indispensable à la descente des girouettes et à la découverte des tours, opérations les plus fréquentes dans un répertoire de dégradations symboliques qui comprend aussi le martelage des armoiries et la destruction du pigeonier. Dans 5 cas, les émeutiers s'en tiennent à ces mutilations confiées à un couvreur, mais 11 autres châteaux sont par surcroît pillés, voire incendiés.

L'escalade procède le plus souvent de l'initiative énergique de quelques « meneurs organiques »<sup>13</sup>, brandissant volontiers la menace d'incursions extérieures, et plus rarement de la survenue effective de troupes « étrangères ». Ces dernières jouent surtout un rôle moteur dans le temps de l'expédition menée par les « Arpajonnais » dans le canton de Montsalvy, bastion de l'Église réfractaire, soit entre le 18 et le 21 mars. C'est alors que 5 châteaux sont incendiés, toujours en plein jour : le feu est allumé dans la matinée à Sénezergues<sup>14</sup>, vers midi à Junhac<sup>15</sup>, et un peu plus tard dans l'après-midi à Labesserette<sup>16</sup>, La Rodde<sup>17</sup> (Lacapelle-del-Fraisse) et Monlogis (Ladinhac)<sup>18</sup>. Ces trois derniers incendies sont directement imputables aux gardes nationales commandées par Milhaud, tandis que les deux premiers résultent de l'action déterminée de révoltés « locaux ».

Quand il se produit, l'engrenage des attaques se déroule généralement sur une seule journée, la nuit interrompant éventuellement les opérations. Ainsi, à Pesteils (Polminhac), le 20 mars, sans doute à l'approche de midi, plusieurs centaines de gardes nationaux des

---

<sup>10</sup> Matos, *Et la nuit est tombée...*, p. 199.

<sup>11</sup> Citer MF, p. 10 + Leymarie, p. 104.

<sup>12</sup> PV Vitrac.

<sup>13</sup> Gauthier, Ikni, p. 437-438.

<sup>14</sup>

<sup>15</sup>

<sup>16</sup>

<sup>17</sup>

<sup>18</sup>

paroisses de Polminhac, Yolet et Giou se rendent au château de la famille de Miramon. Ils commencent par visiter la basse-cour, la cuisine, les greniers et les caves, puis ils s'installent sur la terrasse qui domine le bourg de Polminhac. Là, auprès d'un grand feu, ils font un sort aux denrées saisies, consistant en volaille, lard, morue, fromage, pain... et bien sûr en vin. Passé quatre heures du soir, ils démolissent « la pierre qui était au-dessus de la porte d'entrée et où étaient gravées les armoiries de la famille »<sup>19</sup>. Ils procèdent aussi à la visite des appartements pour s'assurer qu'« il n'y avait point d'aristocrates ni d'armes cachées »<sup>20</sup>, ce qui occasionne de multiples déprédations. Mais celles-ci cessent bientôt car les insurgés se retirent la nuit venue<sup>21</sup>.

### **C) L'exception : quelques épisodes nocturnes de grande intensité dramatique.**

Toutefois, dans de rares cas, les attaques de châteaux se prolongent ou éclatent après le coucher du soleil, en raison de circonstances particulières.

L'épisode nocturne le plus spectaculaire est sans conteste l'incendie du château de Naucase (Saint-Julien-de-Toursac), situé aux confins du Lot, bien loin de la zone d'influence des Arpajonnais.

Là, tout commence dans la journée du 22 mars lorsqu'un attroupement nombreux se porte auprès du château pour réclamer la descente des girouettes. La municipalité de Saint-Julien-de-Toursac, accourue sur les lieux avec sa garde nationale, se plie aussitôt à cette exigence, mais surgissent bientôt « d'autres particuliers » qui annoncent « que la garde d'Arpajon alloit arriver et qu'il falloir tout mettre a bas »<sup>22</sup>. En réalité, à cette date, les hommes de Milhaud ont déjà regagné leurs pénates. Il n'empêche, « a l'instant la fermentation regna dans la troupe qui força la garde et penetra dans le château »<sup>23</sup>. « Divers meubles qui consistoient principalement en garnitures de lits »<sup>24</sup> sont alors descendus dans la cour, où certains émeutiers entendent les « partager entre censitaires »<sup>25</sup>. La municipalité parvient néanmoins à faire déposer les effets sortis dans l'écurie et à renvoyer la troupe « dans les cabarets voisins sous l'offre de payer la depense qu'on y feroit »<sup>26</sup>. A ce stade, les événements de Naucase se conforment ainsi au scénario « classique » d'une escalade des troubles dans la journée.

Mais dans la nuit, les officiers municipaux apprennent que « la porte de l'écurie [a été] enfoncée » et « qu'on étoit même déjà rentré dans la maison avec des brandons de paille

---

<sup>19</sup> E. Bouyé, p. 31.

<sup>20</sup> E. Bouyé, p. 30.

<sup>21</sup> Les contributions forcées se poursuivraient les journées suivantes (cf. MF + Serres).

<sup>22</sup> L 1590, t. 4.

<sup>23</sup> L 1590, t. 2.

<sup>24</sup> PV municipalité.

<sup>25</sup> L 1590, t. 6.

<sup>26</sup> PV municipalité.

pour enlever tout ce qui pouvoit y rester de meubles ; et comme en vidant hier les paillasses des lits on avoit laissé dans les chambres la paille quelles contenoient, on presume que le feu des brandons s'est communiqué à cette paille et a eu gagné toute la maison »<sup>27</sup>. L'exceptionnel confine donc ici à l'accidentel : l'incendie du château relève, semble-t-il, davantage de la maladresse consommée que de l'intention délibérée, contrairement à ce que laissait entendre Miramon-Fargues. Quant au pillage nocturne qui a occasionné l'embrasement, il a sans doute été favorisé par le comportement pour le moins ambigu du commandant de la garde nationale de Saint-Julien-de-Toursac, qui a remis sans difficulté la clé de l'écurie à l'attroupement, avant de « se servir » copieusement.

Vers la même époque, deux autres pillages de demeures châtelaines se produisent la nuit. Du premier, survenu le 25 mars au château de Laborie (Mauris), on sait seulement que quelque temps après les événements, le métayer du domaine en question est venu informer le maire que, nuitamment, « une troupe de brigands a pillé les meubles de son maître »<sup>28</sup>. Le second, mieux documenté, laisse affleurer le sentiment d'urgence vitale qui a dû pousser les insurgés à braver l'obscurité. Quand, « à l'entrée de la nuit » du 21 au 22 mars, « une douzaine de personnes autres que celles de la maison » commencent à enlever les grains du château de Gaillard (Saint-Antoine), le maître-bouvier du domaine voisin de Longuevergne vient en effet de transporter plusieurs « charretées de grains ou de farine au buron qui est dans la forêt de Calvinet attendu qu'il courait le bruit que l'on pillait et distribuait les grains des châteaux du canton de Monsalvi ». La ferme volonté d'empêcher la sortie des « bleds » du territoire communal, dans un temps de pénurie et de cherté, anime ainsi les « personnes suspectes » que la garde nationale de Leynhac fait finalement « évacuer de la maison » vers minuit<sup>29</sup>.

## II) La parenthèse nocturne.

### [PwP 3]

Hormis ces quelques épisodes de grande intensité dramatique, la nuit passée au château fait figure de parenthèse si l'on considère isolément la trame de chaque visite. A s'en tenir aux actes, les plaisirs de la table et la gaieté de la boisson dominant le tableau : les ruraux soulevés s'en tiennent à cette occupation dans plus de la moitié des châteaux visités de nuit. Toutefois, ces saturnales ne mobilisent pas partout les mêmes affects. Suivant leur insertion

---

<sup>27</sup> PV municipalité.

<sup>28</sup> Rapporté par Jalenques.

<sup>29</sup> PV municipalité de Leynhac.

dans la succession des événements, trois types de situations, qui combinent diversement évasion festive et vigilance tourmentée, peuvent être distingués<sup>30</sup>.

#### [PWP 4]

##### A) Le festin partagé.

L'ivresse collective, au propre comme au figuré, trouve son expression la plus achevée dans les visites « sur mesure », entreprises à la tombée de la nuit ou peu avant, et terminées au petit matin.

Il en va ainsi aux châteaux de Polvrières et de Cours (Sénezeergues) dans la nuit du 20 au 21 mars. « Environ les quatre heures du soir », quelque 500 hommes armés des gardes nationales de Junhac, Labesserette et Sansac arrivent à Polvrières. « Un petit nombre entra dans la maison, [et] on porta a boire a ceux qui etaint dehors ». Au bout d'un certain temps, environ 80 de ces hommes s'en vont à Cours, où ils parviennent « à nuit tombante » et d'où les derniers repartent le « landemain ». Ceux demeurés à Polvrières sont aussi restés « jusques au landemain environ les sept heures du matin », non sans avoir égorgé « dans la nuit quatre moutons des plus forts appartenant au Sr Meallet »<sup>31</sup>.

La nuit précédente, des scènes similaires se sont déroulées aux châteaux de Sénezeergues et de Monlogis (Ladinhac). « A l'entrée de la nuit » du 19 mars, 15 à 20 hommes de la garde nationale de Sénezeergues se présentent ainsi dans la cour du château éponyme, affirmant avoir reçu ordre du commandant d'Arpajon d'aller boire et manger dans cette maison »<sup>32</sup>. Les derniers se retirent vers 8 heures du matin. A Monlogis aussi, les hommes des gardes nationales de Labrousse, Ladinhac et Leucamp qui arrivent dans la soirée prétendent agir suivant les consignes données par les « Arpajonnais ». De fait, alors qu'ils sont repartis au matin « sans faire aucune dévastation[,] débris, ni pillage », une troupe venue du quartier général de Milhaud pille et incendie le château dans l'après-midi<sup>33</sup>.

A Velzic, le festin se prolonge sur une quinzaine de jours. A la suite d'un attroupement formé autour du château, la municipalité de Lascelle y a établi une garde pour le protéger, mais celle-ci se fait « donner à boire et à manger » jour et nuit, déclarant ne point vouloir s'en aller tant qu'on ne lui remettra pas une contribution de plus de 12.000 livres.

La légèreté apparente de ces réjouissances nocturnes souvent partagées par plusieurs communes ne doit pas occulter l'acuité des motivations sociopolitiques sous-jacentes.

---

<sup>30</sup> Pas de frontières étanches entre ces 3 formes. Cf. Cours : parenthèse festive, mais peut-être que les gens de Labesserette et Sansac vont à Sénezeergues et contribuent au pillage-incendie.

<sup>31</sup> T. 33, t. 45

<sup>32</sup> Déclaration de Modonel.

<sup>33</sup> Source + note soulignant que toutes les visites des Arpajonnais sont de jour (même si pillage à Montsalvy la nuit, mais pas un château).

Festoyer nuitamment dans les murs du château fournit l'occasion, tout à la fois, de répondre à des besoins frumentaires, de mettre en scène – au domicile même du ci-devant seigneur – l'avènement d'un nouvel ordre des choses<sup>34</sup>, et de briser l'opacité inquiétante d'un possible repaire de la Contre-Révolution armée<sup>35</sup>.

## **B) L'accalmie surveillée.**

Avec les gardes établies aux abords du château pour prévenir de nouveaux dommages, la parenthèse nocturne prend un tour nettement angoissant.

Au-devant du château du Poux (Marcolès), la garde nationale de Marcolès a ainsi « fait veiller nuit et jour des soldats pour la conservation des effets et des grains, crainte du pillage ». Il est vrai que la journée du 21 mars s'est achevée sur une tentative de pillage – finalement contenue – après que la municipalité a dû faire descendre les girouettes et « commencer la démolition de la maison du Poux par un couvreur »<sup>36</sup>. La mesure conservatoire s'est avérée ici efficace, et il est à présumer qu'une telle situation a été plus répandue que ne le laisse entrevoir la documentation.

A Parlan, en revanche, l'accalmie a été de courte durée. Le 22 mars, sans doute en fin d'après-midi, alors que les girouettes ont déjà été abattues, une troupe manifeste l'intention de revenir le lendemain matin pour « démolir la tour »<sup>37</sup>. En conséquence, la municipalité établit pour la nuit une « garde de seize hommes » auprès du château. Mais, au matin, celle-ci ne peut empêcher le nouvel attroupement de forcer les portes du grenier, puis de piller le château, avant de brûler les papiers seigneuriaux sur la place de la bourgade.

## **C) La veillée d'armes.**

Il arrive enfin que les visiteurs d'un soir se préparent *in situ* à des opérations auxquelles ils entendent bien prendre part le lendemain. La parenthèse nocturne prend alors des allures de veillée d'armes, où se mêlent satisfactions immédiates et inquiétude lancinante.

La deuxième nuit passée au château de Sénezergues en offre le modèle archétypal. Au soir du 20 mars, 12 hommes des paroisses de Labesserette et de Sansac surviennent, « armés de fusils ou haches », et disent « aux gardes nationaux de Senezergues de se retirer, ajoutant qu'ils avoient reçu ordre de veiller à la conservation du château et d'empêcher que rien n'en fut sorti »<sup>38</sup>. Certains se postent ensuite « en sentinelle à la porte de la cour », tandis que les

---

<sup>34</sup> Markoff.

<sup>35</sup> Boutier, p. 165-166.

<sup>36</sup> PV Marcolès.

<sup>37</sup> L 1582, t. 19.

<sup>38</sup> Modonel.

autres s'abandonnent aux plaisirs de la table et de la boisson. Ainsi que le révèlent certaines dépositions, ces 12 hommes préparent alors le terrain à l'incendie du château que les gardes nationales de leurs communes ont décidé pour le lendemain. De fait, au matin, une troupe de 200 hommes venue de Labesserette et Sansac surgit, et l'embrasement de l'édifice ne tarde pas.

Aux châteaux de Longuevergne (Saint-Antoine) et de Junhac, le lien entre la visite nocturne et les actions du lendemain se fait plus indirect et moins consensuel.

Au soir du 21 mars, un attroupement se forme précipitamment à Longuevergne pour s'opposer à la sortie des « bleds » entreprise par le maître-bouvier. Certains insurgés se mettent en quête des grains déjà transportés, qu'ils tentent ensuite de s'approprier, avant que la garde nationale de Leynhac ne les fasse reconduire à Longuevergne, où ils sont « rendus au point du jour ». Pendant ce temps, un grand nombre de personnes s'adonnent à la beuverie dans les murs du château. Au petit matin, à l'invitation d'« étrangers » de passage, les uns et les autres poussent la municipalité à faire descendre les girouettes, avant d'abattre le pigeonnier.

A Junhac, ce n'est point un discours extérieur au sortir d'une nuit animée qui incite les émeutiers à passer à l'offensive, mais bien les propos houleux qu'ils échangent entre eux « à l'aurore », aux abords du château, où ils ont assuré une garde nocturne<sup>39</sup>. Au-delà des désaccords sur la sanction à infliger, se profilent dans ces discussions deux visions profondément différentes d'un ordre politique et social débarrassé de la tutelle féodonobiliaire : tandis que les uns, et notamment les « notables » instigateurs de l'attroupement, semblent défendre une conception « verticale » des rapports sociaux entre roturiers, les autres, pas nécessairement de condition plus modeste, se montrent sensibles à des idées plus égalitaires. De telles dissensions impriment en tout cas fortement le cours des événements. Dans la matinée du 21 mars, les premiers s'accommodent volontiers des dégradations symboliques qui ne visent après tout que les attributs d'une suprématie séculaire heureusement révolue<sup>40</sup>. Ils s'opposent par contre avec véhémence au pillage et à l'incendie du château, promus et finalement obtenus par les seconds vers midi, car ce n'est plus alors la dimension politique de la seigneurie qui se trouve attaquée, mais bien l'opulence d'une demeure et, à travers celle-ci, le droit de propriété et les inégalités de revenu.

#### **[PwP 5]**

A Junhac comme dans l'économie de la révolte, ces divergences idéologiques ont certainement davantage compté dans la radicalisation des troubles que les visites nocturnes préalables. Les dommages qui suivent ces dernières dans le temps – sans qu'il y ait

---

<sup>39</sup> En rappeler les conditions, et notamment le boire et le manger (cf. « satisfactions immédiates »).

<sup>40</sup> En l'occurrence, descente des girouettes et découverte de quelques tuiles.



forcément une relation de cause à effet<sup>41</sup> – atteignent d’ailleurs globalement des niveaux moindres : moins de la moitié des visites nocturnes de châteaux précèdent des pillages ou des incendies, alors que la proportion est de l’ordre des deux tiers dans le cas des visites accomplies sur la journée.

Du reste, les autorités du district et du département ne relèvent jamais l’aspect nocturne du soulèvement dans leurs rapports ou leurs adresses. En revanche, elles évoquent volontiers une « insurrection qu’on peut dire générale et qui s’est propagée au-delà de notre district »<sup>42</sup> – ce qui, au fond, n’est que la variante, plus neutre sur le plan temporel, d’un même mythe.

### III) Les fondements mythiques et symboliques des « Illuminations arpajonnaises ».

#### **A) Le mythe de l’« insurrection générale » contre un « seigneur-type ».**

La grande fortune historiographique de l’expression d’« Illuminations arpajonnaises » tient sans doute largement à son adéquation avec cette idée d’une « insurrection générale » qui s’étend de proche en proche. D’un auteur à l’autre, on rencontre d’ailleurs pléthore d’images qui développent l’analogie. Michel Leymarie souligne ainsi, par exemple, que « Les « Illuminations arpajonnaises », produisirent l’effet d’une traînée de poudre et se répercutèrent dans les cantons de Saint-Mamet et de Laroquebrou »<sup>43</sup>.

La thèse du soulèvement général s’accorde bien avec le caractère tendanciellement abstrait de l’ennemi combattu par les ruraux sous la Révolution, souligné aussi bien par Taine que par Georges Lefebvre : le « seigneur-type »<sup>44</sup> dépeint naguère par le second fait écho, sur ce point, au paysan qui « détruit une classe » et « ne poursuit pas des individus » évoqué par le premier<sup>45</sup>.

Elle s’inscrit plus largement dans le schéma, sans cesse réactivé par la littérature et les arts, de l’antagonisme irréductible entre le « château » et la « chaumière ».

Ce faisant, les tensions qui traversent le groupe des émeutiers, et qui, en certains endroits du moins, expriment des visions différentes de la justice sociale, se trouvent occultées.

Il en va de même de la nature sélective des attaques. En effet, les 40 châteaux touchés d’une manière ou d’une autre lors du soulèvement considéré doivent être rapportés aux 142

---

<sup>41</sup> Cf. Monlogis.

<sup>42</sup> Delpont, p. 239.

<sup>43</sup> P. 104.

<sup>44</sup> Art. sur les « foules », p. 81-82.

<sup>45</sup> Au sujet de la Grande Peur, Taine, p. 364.

édifices mentionnés sur la carte de Cassini. Plus d'une commune se trouve ainsi épargnée par les troubles, et bien souvent, dans une commune donnée, tous les châteaux ne sont pas visités en mars 1792. L'exaspération des ruraux se concentre en fait d'abord sur des lieux et des personnes bien connus, contre lesquels s'élève un faisceau de griefs enracinés dans une mémoire vive.

Mais l'expression d'« Illuminations arpajonnaises » bénéficie aussi de la puissance évocatrice bien connue des symboles de la nuit et du feu, que les auteurs interprètent différemment suivant leur sensibilité idéologique.

### **B) La « Nuit de l'enfer ».**

Pour les auteurs hostiles à la Révolution, la nuit est « obscurité », « ténèbres » (termes employés par Miramon-Fargues). Son caractère morbide est encore rehaussé par son association avec un feu perçu comme destructeur, d'inspiration diabolique. En ce sens, l'expression d'« Illuminations arpajonnaises », probablement forgée par Miramon-Fargues, permet d'évoquer une sorte de « Nuit de l'enfer » (titre d'un poème de Rimbaud, qui offre d'ailleurs une vision mélancolique du « château »), au cours de laquelle tout est à feu et à sang (quitte d'ailleurs à mentionner des homicides non attestées par les sources).

### **C) Le feu de joie purificateur et régénérateur.**

Pour les historiens qui considèrent avec sympathie le soulèvement, les symboles de la nuit et du feu revêtent une signification diamétralement opposée. Le feu est purificateur et régénérateur ; il redouble de ce fait les effets d'une nuit considérée comme le commencement d'un jour nouveau, d'une nouvelle ère. On retrouve là le « mythe solaire » de la Révolution étudié par Jean Starobinski, ou, dans un autre registre, le ressort métaphorique de *Jacquou le Croquant*, roman, puis feuilleton télévisé et film, tout entier tendu vers l'incendie nocturne d'une puissante forteresse.

## Conclusion.

Les « Illuminations arpajonnaises » offrent globalement des réalités bien plus triviales que ce que suggèrent les ressources mythiques et symboliques de l'expression elle-même. Ce qui n'ôte évidemment rien à leur rôle-clé dans la politisation des campagnes cantaliennes... ce qui ne veut pas dire qu'ailleurs, certains événements aient plus se rapprocher davantage de l'image d'un vaste incendie nocturne : on pense ici particulièrement à l'incendie nocturne du « majestueux château-fort de Labastide, propriété du comte d'Antraigues », qui marque l'apothéose du soulèvement de l'Ardèche pratiquement à la même époque (30 mars 1792).